

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### Peroxodisulfate de potassium

Révision: 24.03.2025

Code du produit: AC14.00280

Page 1 de 13

#### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

##### 1.1. Identificateur de produit

Peroxodisulfate de potassium

Numéro d'Enregistrement 01-2119495676-19-XXXX  
REACH:  
Nº CAS: 7727-21-1  
Nº Index: 016-061-00-1  
Nº CE: 231-781-8

##### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

###### Utilisation de la substance/du mélange

Réactifs et produits chimiques de laboratoire  
À des fins de laboratoire et d'analyse uniquement.

###### Utilisations déconseillées

Ne pas utiliser à des fins privées (domestiques).

##### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

###### Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: AnalytiChem Services, Unipessoal, Lda  
Rue: Rua de Júlio Dinis 676 7º  
Lieu: P-4050-320 Porto  
Téléphone: +351 226002917  
E-mail: info@analytichem.com  
Interlocuteur: SDS service department  
E-mail: SDS@analytichem.com  
Internet: www.analytichem.com  
Service responsable: SDS service department

###### Renseignements concernant le fabricant/fournisseur

Société: AnalytiChem GmbH  
Rue: Stempelstraße 6  
Lieu: D-47167 Duisburg  
Téléphone: 0203/5194-0  
E-mail: info@analytichem.de  
Interlocuteur: SDS service department  
E-mail: SDS@analytichem.com  
Internet: www.analytichem.de  
Service responsable: AnalytiChem  
EU-Belgium: AnalytiChem Belgium, Industriezone "De Arend" 2, 8210 Zedelgem, Belgium, +32 50 28 83 20  
EU-Germany: AnalytiChem Germany, Stempelstrasse 6, 47167 Duisburg, Germany, +49 203 51 94 – 200  
EU-Netherlands: AnalytiChem Netherlands, Communicatieweg 7, 3641 SG Mijdrecht, The Netherlands, +31 297 286848  
UK: AnalytiChem UK, Unit 7 Launton Business Center, Murdock Road, Bicester, OX26 4XB, England, +44 1869 355 500  
USA: AnalytiChem USA, 227 China Road, Winslow, Maine, 04901, United States, +1 800-244-8378  
Canada: AnalytiChem Canada, 21800 Clark Graham Avenue, Baie d'Urfe, H9X 4B6, Canada, +1 514-457-0701  
Australia: ORE Research & Exploration Pty Ltd, 37A Hosie Street, Bayswater North, 3153, Australia, +61 3 9729 0333

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Peroxodisulfate de potassium**

Révision: 24.03.2025

Code du produit: AC14.00280

Page 2 de 13

**1.4. Numéro d'appel d'urgence:** +33 (0)1 45 42 59 59 (I.N.R.S.)  
/ +33 9 75 18 14 07 (CHEMTREC)**Information supplémentaire**

Aucune donnée disponible

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Ox. Sol. 3; H272  
Acute Tox. 4; H302  
Skin Irrit. 2; H315  
Eye Irrit. 2; H319  
Resp. Sens. 1; H334  
Skin Sens. 1; H317  
STOT SE 3; H335

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

**2.2. Éléments d'étiquetage****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Mention Danger  
d'avertissement:

Pictogrammes:

**Mentions de danger**

H272	Peut agraver un incendie; comburant.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.

**Conseils de prudence**

P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive.
P302+P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.
P304+P340	EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P342+P311	En cas de symptômes respiratoires: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

**2.3. Autres dangers**

Aucune donnée disponible

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### Peroxodisulfate de potassium

Révision: 24.03.2025

Code du produit: AC14.00280

Page 3 de 13

#### 3.1. Substances

Formule: K2O8S2  
Poids moléculaire: 270,32 g/mol

#### Composants pertinents

Nº CAS	Substance	Quantité		
	Nº CE	Nº Index	Nº REACH	
	Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)			
7727-21-1	peroxodisulfate de dipotassium	100 %		
	231-781-8	016-061-00-1	01-2119495676-19-XXXX	
	Ox. Sol. 3, Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, Resp. Sens. 1, Skin Sens. 1, STOT SE 3; H272 H302 H315 H319 H334 H317 H335			

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

#### Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

Nº CAS	Nº CE	Substance	Quantité
	Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA		
7727-21-1	231-781-8	peroxodisulfate de dipotassium	100 %
	par inhalation: CL50 = >= 2,95 mg/l (poussières ou brouillards); dermique: DL50 = > 2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = 742 mg/kg		

#### Information supplémentaire

Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes au-delà des limites de concentration réglementaires respectives (= 0,1 % (w/w), réglementation (EC) N° 1907/2006 (REACH), article 57).

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1. Description des mesures de premiers secours

##### Indications générales

Protection individuelle du premier sauveteur

##### Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais.  
Appeler immédiatement un médecin.

##### Après contact avec la peau

Se laver immédiatement avec: Eau  
Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.  
Appeler immédiatement un médecin.

##### Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, rincer un moment avec de l'eau en gardant la paupière ouverte et consulter immédiatement un ophtamologue.  
Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

##### Après ingestion

Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau.  
Appeler immédiatement un médecin.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Irritant  
Réactions allergiques  
Toux  
Dyspnée

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### Peroxodisulfate de potassium

Révision: 24.03.2025

Code du produit: AC14.00280

Page 4 de 13

Aucune donnée disponible

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

#### Moyens d'extinction appropriés

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

#### Moyens d'extinction inappropriés

sans limitation

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Solides non combustibles

Comburant

Produits de combustion dangereux

En cas d'incendie, risque de dégagement de:

Oxydes de soufre

### 5.3. Conseils aux pompiers

Ne pas respirer les gaz d'explosion et d'incendie.

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

### Information supplémentaire

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

Si possible sans risque, éloigner les récipients en bon état de la zone dangereuse.

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

#### Pour les non-securistes

Assurer une aération suffisante.

Utiliser un équipement de protection personnel.

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Evacuer les personnes en lieu sûr.

Procédures d'urgence

Consulter un spécialiste

Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

#### Pour les secouristes

Conseils de prudence Pour les secouristes : Protection individuelle: voir rubrique 8

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

#### Pour la rétention

Colmater les bouches de canalisations.

Éviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution).

Collecter dans des récipients appropriés, fermés et apporter à la déchetterie.

Recueillir à l'état sec avec précaution. Recueillir sans poussière et stocker sans poussière.

#### Pour le nettoyage

Nettoyer soigneusement le sol et les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à l'environnement.

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### Peroxodisulfate de potassium

Révision: 24.03.2025

Code du produit: AC14.00280

Page 5 de 13

#### Autres informations

Assurer une aération suffisante.

Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

Se protéger des effets des vapeurs, poussières et aérosols par le port d'une protection respiratoire.

#### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7

Protection individuelle: voir rubrique 8

Evacuation: voir rubrique 13

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### Consignes pour une manipulation sans danger

Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence.

Assurer une aération suffisante.

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Éviter la formation de poussière. Ne pas respirer les poussières.

Utiliser un échappement (laboratoire).

#### Préventions des incendies et explosion

Tenir à l'écart des matières combustibles.

#### Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Enlever les vêtements contaminés.

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

#### Information supplémentaire

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir!

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

#### Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conserver le récipient bien fermé et à l'abri de l'humidité.

Stocker dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées.

#### Conseils pour le stockage en commun

Tenir à l'écart des matières combustibles.

exigences nationales

#### Information supplémentaire sur les conditions de stockage

température de stockage +5°C - +30°C

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Substances chimiques de laboratoire

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### Peroxodisulfate de potassium

Révision: 24.03.2025

Code du produit: AC14.00280

Page 6 de 13

#### Valeurs de référence DNEL/DMEL

Nº CAS	Désignation	Voie d'exposition	Effet	Valeur
DNEL type				
7727-21-1	peroxodisulfate de dipotassium			
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	2,06 mg/m <sup>3</sup>
Salarié DNEL, aigu		par inhalation	systémique	590 mg/m <sup>3</sup>
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	local	2,06 mg/m <sup>3</sup>
Salarié DNEL, à long terme		dermique	systémique	18,2 mg/kg p.c./jour
Salarié DNEL, aigu		dermique	systémique	400 mg/kg p.c./jour
Salarié DNEL, à long terme		dermique	local	0,102 mg/cm <sup>2</sup>
Salarié DNEL, aigu		dermique	local	2,248 mg/cm <sup>2</sup>
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	1,03 mg/m <sup>3</sup>
Consommateur DNEL, aigu		par inhalation	systémique	295 mg/m <sup>3</sup>
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation	local	1,03 mg/m <sup>3</sup>
Consommateur DNEL, aigu		par inhalation	local	295 mg/m <sup>3</sup>
Consommateur DNEL, à long terme		dermique	systémique	9,1 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, aigu		dermique	systémique	200 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		dermique	local	0,051 mg/cm <sup>2</sup>
Consommateur DNEL, aigu		dermique	local	1,124 mg/cm <sup>2</sup>
Consommateur DNEL, à long terme		par voie orale	systémique	9,1 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, aigu		par voie orale	systémique	30 mg/kg p.c./jour

#### Valeurs de référence PNEC

Nº CAS	Désignation	Valeur
Milieu environnemental		
7727-21-1	peroxodisulfate de dipotassium	
Eau douce		0,076 mg/l
Eau douce (rejets discontinus)		0,763 mg/l
Eau de mer		0,011 mg/l
Sédiment d'eau douce		0,275 mg/kg
Sédiment marin		0,04 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		3,6 mg/l
Sol		0,015 mg/kg

#### 8.2. Contrôles de l'exposition

##### Contrôles techniques appropriés

Les mesures techniques et l'application de méthodes de travail adéquates ont priorité sur l'utilisation d'équipements de protection personnelle.

##### Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

##### Protection des yeux/du visage

Protection oculaire appropriée: lunettes à coques.

##### Protection des mains

Des exemples appropriés sont des gants de KCL GmbH, D-36124 Eichenzell, e-mail: vertrieb@kcl.de avec les

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### Peroxodisulfate de potassium

Révision: 24.03.2025

Code du produit: AC14.00280

Page 7 de 13

spécifications suivantes (test selon EN 374):

Lors de contact fréquents avec les mains

Nom commercial du produit/désignation KCL 741 Dermatril® L

Matériel recommandé: NBR (Caoutchouc nitrile) 0,11 mm

Durée d'étanchéité en cas d'exposition permanente: > 480 min

En cas d'un bref contact avec la peau

Nom commercial du produit/désignation KCL 741 Dermatril® L

Matériel recommandé: NBR (Caoutchouc nitrile) 0,11 mm

Durée d'étanchéité en cas d'exposition aux éclaboussures: > 480 min

Les temps de rupture mentionnés ont été obtenus par la société KCL lors de mesures en laboratoire selon la norme EN 374 sur des échantillons de matériaux pour les types de gants conseillés. Cette recommandation concerne uniquement le produit repris dans la fiche de données de sécurité que nous fournissons et uniquement pour l'utilisation indiquée. En cas de solution ou de mélange avec d'autres substances et/ou de conditions différentes de celles de la norme EN 374, contactez le fournisseur de gants agréé CE, (par exemple : KCL GmbH, D-36124 Eichenzell, Internet : [www.kcl.de](http://www.kcl.de)).

#### Protection de la peau

Porter un vêtement de protection approprié.

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

Le choix de la protection corporelle dépend de la concentration et de la quantité de substances dangereuses. La résistance chimique des agents de protection doit être clarifiée avec leurs fournisseurs.

#### Protection respiratoire

Une protection respiratoire est nécessaire lors de: dégagement de poussière

Appareil filtrant avec filtre ou dispositif filtrant avec ventilateur de type: P2

L'entrepreneur doit s'assurer que la maintenance, le nettoyage et le contrôle des dispositifs de protection respiratoire sont exécutés conformément aux instructions du fabricant. Ces mesures doivent être correctement documentées.

#### Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique:	solide
Couleur:	blanc
Odeur:	sans odeur
Seuil olfactif:	Aucune donnée disponible
Point de fusion/point de congélation:	100 °C
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	Aucune donnée disponible
Inflammabilité:	non déterminé
Limite inférieure d'explosivité:	non déterminé
Limite supérieure d'explosivité:	non déterminé
Point d'éclair:	X
Température d'auto-inflammation:	Aucune donnée disponible
Température de décomposition:	~100 °C
pH-Valeur (à 20 °C):	~3,2 (50 g/l)
Viscosité cinématique:	Aucune donnée disponible

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### Peroxodisulfate de potassium

Révision: 24.03.2025

Code du produit: AC14.00280

Page 8 de 13

Hydrosolubilité: (à 20 °C)	50 g/l
Solubilité dans d'autres solvants non déterminé	
La vitesse de dissolution:	Aucune donnée disponible
Coefficient de partage n-octanol/eau:	non déterminé
La stabilité de la dispersion:	Aucune donnée disponible
Pression de vapeur:	Aucune donnée disponible
Pression de vapeur:	Aucune donnée disponible
Densité:	2,48 g/cm <sup>3</sup>
Densité relative:	Aucune donnée disponible
Densité apparente:	~1150 kg/m <sup>3</sup>
Densité de vapeur relative:	non déterminé
Caractéristiques des particules:	Aucune donnée disponible

### 9.2. Autres informations

#### Informations concernant les classes de danger physique

Dangers d'explosion

Aucune donnée disponible

Combustion entretenue:

Aucune donnée disponible

Température d'inflammation spontanée

solide:

non déterminé

gaz:

non applicable

Propriétés comburantes

Le produit: comburant, Oxydant.

#### Autres caractéristiques de sécurité

Taux d'évaporation:

non déterminé

Épreuve de séparation du solvant:

Aucune donnée disponible

Teneur en solvant:

Aucune donnée disponible

Teneur en corps solides:

100%

Point de sublimation:

Aucune donnée disponible

Point de ramollissement:

Aucune donnée disponible

Point d'écoulement:

Aucune donnée disponible

Viscosité dynamique:

Aucune donnée disponible

Durée d'écoulement:

Aucune donnée disponible

#### Information supplémentaire

Aucune donnée disponible

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Possibilité de réactions dangereuses. comburant, Oxydant.

### 10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Métal, Métaux lourds

Argent, Agent réducteur

Matériau combustible, alcalies (bases)

Acide, Eau

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### Peroxodisulfate de potassium

Révision: 24.03.2025

Code du produit: AC14.00280

Page 9 de 13

#### 10.4. Conditions à éviter

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

#### 10.5. Matières incompatibles

Aucune donnée disponible

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie, risque de dégagement de:

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### Information supplémentaire

Aucune donnée disponible

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

#### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

##### Toxicocinétique, métabolisme et distribution

Aucune donnée disponible

##### Toxicité aiguë

Nocif en cas d'ingestion.

Oedème pulmonaire

irritations des muqueuses

Effet inhalatif: lésion des voies respiratoires.

résorption (oral)

Nº CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
7727-21-1	peroxodisulfate de dipotassium				
	orale	DL50 mg/kg	742	Rat	Study report (2001)
	cutanée	DL50 mg/kg	> 2000	Rat	Study report (1991)
	inhalation (4 h) poussières/brouillard	CL50 mg/l	>= 2,95	Rat	EPA OPP 81-3

##### Irritation et corrosivité

Corrosion/irritation cutanée: Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Provoque une sévère irritation des yeux.

##### Effets sensibilisants

Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.  
(peroxodisulfate de dipotassium)

Peut provoquer une allergie cutanée. (peroxodisulfate de dipotassium)

##### Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Mutagénicité sur les cellules germinales: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut irriter les voies respiratoires. (peroxodisulfate de dipotassium)

##### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### Peroxodisulfate de potassium

Révision: 24.03.2025

Code du produit: AC14.00280

Page 10 de 13

#### Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Informations sur les voies d'exposition probables

Aucune donnée disponible

#### Effets spécifiques pendant les essais sur les animaux

Aucune donnée disponible

#### Information supplémentaire référentes à des preuves

Aucune donnée disponible

#### Expériences tirées de la pratique

Aucune donnée disponible

### 11.2. Informations sur les autres dangers

#### Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune donnée disponible

#### Autres informations

Aucune donnée disponible

#### Information supplémentaire

Irritant

Réactions allergiques

Toux

Dyspnée

### **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

#### 12.1. Toxicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Nº CAS	Substance	Toxicité aquatique	Dose	[h]   [d]	Espèce	Source	Méthode
7727-21-1	peroxodisulfate de dipotassium						
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 76,3 mg/l	96 h		Oncorhynchus mykiss	Study report (1993)	other: FIFRA Guideline 72-1 of the Pesti
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r 136 mg/l	72 h		Phaeodactylum tricornutum	Study report	OECD Guideline 201
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 120 mg/l	48 h		Daphnia magna	Study report (1993)	other: FIFRA Guideline 72-2 of the Pesti

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune donnée disponible

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée disponible

#### 12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Cette substance ne remplit pas les critères PTB/vPvB du Règlement REACH annexe XIII.

#### 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles.

#### 12.7. Autres effets néfastes

Aucune donnée disponible

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### Peroxodisulfate de potassium

Révision: 24.03.2025

Code du produit: AC14.00280

Page 11 de 13

#### Information supplémentaire

Éviter le rejet dans l'environnement.

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

#### Recommandations d'élimination

Élimination conformément au Règlement 2008/98/CE en matière de déchets et déchets dangereux.

Evacuer vers une installation de traitement physico-chimique en respectant les réglementations administratives.

Ne pas jeter les résidus à l'égout.

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Ne pas mélanger à d'autres déchets.

#### L'élimination des emballages contaminés

Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

Selon la branche professionnelle et le processus, la classification dans une catégorie de déchets doit être effectuée conformément à la directive allemande EAVK.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

#### Transport terrestre (ADR/RID)

##### 14.1. Numéro ONU ou numéro

UN 1492

##### d'identification:

##### 14.2. Désignation officielle de

transport de l'ONU:

PERSULFATE DE POTASSIUM

##### 14.3. Classe(s) de danger pour le

transport:

5.1

##### 14.4. Groupe d'emballage:

III

Étiquettes:

5.1

Code de classement:

O2

Quantité limitée (LQ):

5 kg

Quantité exceptée:

E1

Catégorie de transport:

3

N° danger:

50

Code de restriction concernant les

tunnels:

E

#### Transport fluvial (ADN)

##### 14.1. Numéro ONU ou numéro

d'identification:

UN 1492

##### 14.2. Désignation officielle de

transport de l'ONU:

PERSULFATE DE POTASSIUM

##### 14.3. Classe(s) de danger pour le

transport:

5.1

##### 14.4. Groupe d'emballage:

III

Étiquettes:

5.1

Code de classement:

O2

Quantité limitée (LQ):

5 kg

Quantité exceptée:

E1

#### Transport maritime (IMDG)

##### 14.1. Numéro ONU ou numéro

d'identification:

UN 1492

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Peroxodisulfate de potassium**

Révision: 24.03.2025

Code du produit: AC14.00280

Page 12 de 13

<b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</b>	POTASSIUM PERSULPHATE
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</b>	5.1
<b>14.4. Groupe d'emballage:</b>	III
Étiquettes:	5.1
Dispositions spéciales:	-
Quantité limitée (LQ):	5 kg
Quantité exceptée:	E1
EmS:	F-A, S-Q
<b>Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)</b>	
<b>14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:</b>	UN 1492
<b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</b>	POTASSIUM PERSULPHATE
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</b>	5.1
<b>14.4. Groupe d'emballage:</b>	III
Étiquettes:	5.1
Dispositions spéciales:	A803
Quantité limitée (LQ) (avion de ligne):	10 kg
Passenger LQ:	Y546
Quantité exceptée:	E1
IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne):	559
IATA-Quantité maximale (avion de ligne):	25 kg
IATA-Instructions de conditionnement (cargo):	563
IATA-Quantité maximale (cargo):	100 kg

**14.5. Dangers pour l'environnement**

DANGEREUX POUR	Non
L'ENVIRONNEMENT:	

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Attention: Substances dangereuses oxydantes.

**14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

non applicable

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 75

Indications relatives à la directive 2012/18/UE (SEVESO III): P8 LIQUIDES ET SOLIDES COMBURANTS

**Législation nationale**

Limitation d'emploi:

Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE). Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant.

Classe risque aquatique (D):

1 - présente un faible danger pour l'eau

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### Peroxodisulfate de potassium

Révision: 24.03.2025

Code du produit: AC14.00280

Page 13 de 13

#### **15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Pour cette matière, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

### RUBRIQUE 16: Autres informations

#### **Modifications**

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 9,12.

#### **Abréviations et acronymes**

Ox. Sol. 3: Matière solide comburante, catégorie de danger 3

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë, catégorie de danger 4

Skin Irrit. 2: Irritation cutanée, catégorie de danger 2

Eye Irrit. 2: Irritation oculaire, catégorie de danger 2

Resp. Sens. 1: Sensibilisation respiratoire, catégorie de danger 1

Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée, catégorie de danger 1

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, catégorie de danger 3

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

(European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service

LC50: Lethal concentration, 50%

LD50: Lethal dose, 50%

#### **Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)**

H272	Peut agraver un incendie; comburant.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.

#### **Information supplémentaire**

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucun garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel.

Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur.

Mise à disposition d'informations, d'instructions et de mesures de formation appropriées à l'intention des opérateurs.